

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 11 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de K ESSAYAR), S CIVIER (proc de M ALLAMEL), J DAUMAS, C FAURE (proc de JY MEYER), R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de P GAILLARD et MF TASTEVIN), M THINON, P MAISONNEUVE (proc de JY PONTHER), JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, P DUPONT, D BERLAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de S GENEST et J BOYER), G FANGIER (proc de M CHAZE), S REYNIER (proc de C WIOT), G DOZ, F CHASSON, A ROUSSET (proc de M TAUPENAS), B SOUCHE (proc de M CEYSSON), M TOURVIEILHE et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 33

Procurations : 12

Votants : 45

Absents : 7

Date de convocation : 05/04/2022

Secrétaire de séance : Patrick MAISONNEUVE

Absents : G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, J LAFFONT, J SEBASTIEN, A CHARROUD et V VANDUYNSLAGER

En présence des suppléants non votants :

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Aubenas - le remplacement du gazon synthétique du stade de Combegayre.

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie d'Aubenas relatif au remplacement du gazon synthétique du stade de Combegayre ;
Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date 22 mars 2022 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne le remplacement du gazon actuel très abimé afin que les joueurs puissent jouer dans de bonnes conditions.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 2 500 € soit 29.42 % du montant HT du projet estimé à 8 500 €, le reste étant autofinancé par la commune.

Ces 2 500 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune d'Aubenas de 840 731 € dont le solde disponible avant ce dossier est de 358 194 €.

(NB : le solde sur enveloppe de la commune s'établit à 355 694 €)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Attribuer un fonds de concours de 2 500 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie d'Aubenas pour financer le remplacement du gazon synthétique du stade de Combegayre ;
- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune d'Aubenas, initialement de 840 731 €, sur le compte 2041412 amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 12 avril 2022

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220411-DEL11042022-14-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022